

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

19 décembre 2019

---

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2454)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 2654

présenté par  
Mme Kerbarh

à l'amendement n° 879 de Mme Tieгна

-----

**ARTICLE 9**

I. – Compléter la première phrase de l'alinéa 2 par les mots :

« et des autres déchets ».

II. – En conséquence, supprimer la deuxième phrase du même alinéa.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce sous-amendement étend la possibilité d'effectuer des actions de sensibilisation au-delà de la filière des papiers graphiques.